



*Ville de Cerny*  
*Essonne*  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

**DÉCISION N° 42 /2022 – 9.1**

Date : 24 juin 2022

Objet : **CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR AVEC LA SOCIETE  
KONE**

La société KONE propose à la mairie de Cerny la signature d'un contrat de maintenance relatif à l'entretien de l'ascenseur du pôle administratif.

Application de la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

**DECIDE**

**de signer le contrat de maintenance de l'ascenseur du pôle administratif** avec la société KONE dont le siège est à NICE 06206 ZAC de l'Arénas – Aéroport 455, promenade des Anglais BP 3316.

La redevance annuelle s'élève à 1017.92 € HT soit 1 221.50 € TTC.  
Le prix du contrat sera révisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

La convention est signée pour une durée de trois ans, renouvelable dans la limite de six ans.

Pour extrait conforme,

Marie Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny